

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
L'évaluation et le développement du « City Pass Liège »

Monsieur le Ministre,

Le « City Pass Liège » permet d'emprunter respectivement les trains de la SNCB et les bus du TEC dans l'arrondissement de Liège et ce, depuis le 1^{er} juillet 2018. Depuis septembre dernier, un « City Pass 24h » est également disponible.

La première bougie de cette nouvelle formule est l'occasion d'en dresser le bilan. Monsieur le Ministre peut-il m'établir celui-ci? Le taux de fréquentation est-il satisfaisant? Ce projet a-t-il déjà été évalué? Dans l'affirmative, quels en sont les résultats?

De plus, si mes informations sont exactes, le périmètre du « City Pass Liège » est constitué de 22 gares SNCB et de deux zones TEC. Monsieur le Ministre, voulant favoriser davantage les transports en commun, est-il prévu d'étendre la couverture de ce « City Pass » à d'autres gares et/ou zones TEC?

Enfin, en cette période de rentrée scolaire, une campagne de communication est-elle prévue afin de développer davantage encore ce type de produit?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Henry:

Depuis l'été 2018, des titres de transport "City Pass" sont valables sur le réseau TEC et SNCB à Liège et Charleroi. Des abonnements, ainsi qu'un titre valable 24 heures sont également vendus par les deux opérateurs.

Depuis son lancement, 765 abonnements annuels et près de 10.300 abonnements mensuels ont été vendus par les deux opérateurs. L'analyse des ventes de "City Pass" nous permet de tirer les enseignements suivants:

- la Ville de Liège connaît le plus grand intérêt pour le "City Pass". En effet, elle représente 89 % des ventes;
- en nombre de ventes, l'abonnement mensuel est la formule rencontrant le plus de succès (avec 93 % des ventes);
- les titres 12-24 ans représentent 41 % des ventes totales du "City Pass".

Pour le 1^{er} semestre 2019, 92 % des fréquentations pour le City Pass se sont effectuées à Liège et elles représentent moins de 1 % des validations effectuées via un abonnement mensuel ou annuel du TEC pour l'ensemble de la Wallonie.

À Liège, les limites géographiques de validité des titres "City Pass" répondent aux besoins de la clientèle dans le sens où elles correspondent aux zones TEC 5810 (Liège centre) et 5820 (Liège périphérie), et les 22 gares et points d'arrêts SNCB qui y sont situés. Ce périmètre correspond également à la zone de congestion de l'agglomération liégeoise et comprend les pôles d'emplois les plus importants de l'agglomération liégeoise.

L'extension de la couverture de ce "City Pass" à d'autres zones ou gares est à l'étude avec la SNCB.

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2019, une campagne de communication s'est tenue avec la ville de Liège et la SNCB (communiqué de presse, vidéos, Infotec.be, e-mailing et diffusion de visuels sur les écrans d'information clients en Espace TEC).